



Corrèze

Reconnaissance des vins d'AOC

Après avoir obtenu en mai dernier l'AOC Corrèze déclinée en vin tranquille rouge, en vin de paille issu de raisins passerillés hors souche et en vins tranquilles rouge et blanc sec avec la dénomination géographique complémentaire coteaux de la Vézère, les viticulteurs corrèziens se sont retrouvés pour célébrer cette appellation et le début de la récolte, reconnaissant ainsi la longue tradition viticole ancrée depuis le haut Moyen-Âge. L'AOC concerne 24 communes, 76 hectares de vignoble. En 2016, ont été produites 200 000 bouteilles de vins rouges et rosés, 73 000 bouteilles de vins blancs et 50 000 bouteilles de vins de paille.